

Monsieur l'Orateur, j'ai le plus grand respect pour la façon dont vous dirigez la période des questions. Je pense que personne ne pourrait faire preuve de plus de sagesse et de plus de prudence, ou encore de plus de justice, mais, à mon avis, pour que cette période soit vraiment utile, il faudrait ces jours-ci, même si nous avons besoin de l'autorisation du Parlement, pour parer à la difficulté, voir à prolonger la période en la mettant au programme deux ou trois fois par semaine.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Saint-Boniface a la parole.

M. Howie: Monsieur l'Orateur, sur le même rappel au Règlement...

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'espère que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Boniface a la parole sur un rappel au Règlement et il a droit de l'avoir.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous m'accorderez la moitié du temps qu'a eu mon prédécesseur. Moi non plus, je ne suis heureux de l'usage que fait l'opposition des articles 43 et 26 du Règlement. Nous en avons eu un bel exemple aujourd'hui, alors que bon nombre de députés s'en sont prévalus, sachant fort bien qu'ils n'avaient réellement pas de point particulier à vous signaler. Ils en font usage chaque jour et, depuis quelque temps, nous perdons ainsi à peu près 40 minutes avant même d'aborder la période des questions.

Je voudrais bien être d'accord avec le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) sur le prolongement de la période des questions. Toutefois, je crois que si les députés des divers partis utilisaient la période des questions uniquement pour soumettre à la Chambre des questions sérieuses, le temps pourrait être bien mieux utilisé, et cela, à l'avantage de tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit de collaborer. Les leaders des partis à la Chambre pourraient peut-être s'entretenir avec les membres de leurs partis et essayer de faire en sorte que le temps de la Chambre ne soit pas consacré à des motions sans pertinence, présentées aux termes de l'article 43 ou de l'article 26 du Règlement, ce qui signifie souvent la perte d'une heure avant même que commencent les questions.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, depuis quelque temps déjà, je voulais, lors d'un rappel au Règlement, intervenir sur ce même sujet. Je différerai cependant d'opinion avec l'honorable député qui a invoqué le Règlement.

Monsieur le président, il est indéniable que la période des questions orales est devenue une risée, parce qu'on en abuse. On dira que des députés des banquettes arrière ne peuvent pas poser de questions; je leur rappellerai que les députés du Parti Crédit Social du Canada, qui fait partie intégrante de la Chambre, ont posé aujourd'hui deux questions, et ce, pour la simple raison que l'opposition officielle abuse énormément des questions supplémentaires. Si les députés de la loyale opposition de Sa Majesté comprenaient l'importance pour eux et les autres de donner la chance à d'autres députés de poser une question, je ne doute pas, connaissant le doigté, la finesse et la compétence de la présidence, que tous les députés qui désirent poser une question pourraient, leur tour venu, la poser. Mais aussi longtemps que l'opposition officielle

Questions orales

abusera, en posant cinq, six, huit ou 10 questions supplémentaires dès le début de la période des questions, ce qui reporte la première question du leader du Nouveau parti démocratique à 15 minutes plus tard et celle du leader du Parti Crédit Social du Canada à 15 autres minutes plus tard, il arrivera finalement que la période des questions orales sera terminée et que les députés des banquettes arrière des deux côtés de la Chambre n'auront pu poser de questions.

Monsieur le président, je veux que vous sachiez que nous vous appuyons, que nous n'acceptons pas les critiques faites par l'honorable député, et nous vous prions de voir à ce que ces gens cessent d'abuser de la période des questions orales en posant des questions supplémentaires, afin d'accorder le même privilège aux députés des autres partis.

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, même si je ne conviens pas que l'opposition officielle accapare une partie disproportionnée de la période des questions, je voudrais faire une proposition au député de Saint-Boniface (M. Guay). S'il veut demander conseil à son groupe, je consulterai le mien, afin de voir si nous pourrions faire des recommandations positives et utiles à Votre Honneur.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, puis-je faire quelques observations. Je crois que nous convenons en général qu'on a grandement fait abus de la période des questions. On peut blâmer la direction des divers partis et la négligence des leaders à la Chambre en ce qui concerne les problèmes personnels des simples députés. Je propose que les leaders soient priés de comparaître devant le comité de la procédure, afin que nous puissions modifier les dispositions du Règlement concernant la période des questions. Le problème que Votre Honneur ne peut résoudre dans les circonstances est attribuable au fait que la première question dégénère en mini-débat suivi d'une douzaine de questions supplémentaires. Puis la question suivante donne lieu aussi à un débat au cours duquel plusieurs autres questions supplémentaires sont posées.

Les députés de l'arrière-plan n'y participent pas vraiment, sauf en posant subrepticement des questions connexes ou des questions sur d'autres sujets. Si nous voulons éviter une situation désastreuse durant la période des questions, je recommande instamment à Votre Honneur, en qualité de membre du comité de la procédure, de convoquer les leaders à la Chambre en vue de modifier le Règlement. A moins que le Règlement ne soit modifié, la période des questions deviendra chaotique. L'égalité devrait régner entre les membres de cette chambre composée de minorités.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Il devrait y avoir au moins une égalité partielle, celle qui permet de poser des questions, et elle n'existe pas. Quoi qu'il en soit, si ce n'était de la bonté et de la conduite de Votre Honneur, nombre de députés ne pourraient poser de questions. Ceci est également vrai dans le cas de ceux qui se présentent comme indépendants et ceux qui occupent les banquettes du fond à la Chambre. Peut-être Votre Honneur serait-il disposé à user de ses bons offices en vue de partager la période des questions réservant une heure aux leaders et le reste aux députés de l'arrière-ban. L'heure réservée aux leaders pourrait être consacrée aux réponses à donner aux députés de l'avant et aux questions supplémentaires, et le reste de la période ordonnée de façon qu'un député puisse faire connaître les problèmes de sa circonscription sans avoir à s'y confiner.